

COMMUNE D'AVRILLY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 février à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette DELORME, Maire.

PRESENTS : M. Johnny CARRE, Mme Janet CROMWELL, Mme Claudette DELORME, M. Jean-Paul DUPUY, M. Sylvain NAFFETAS, M. Jean-Marc VELUT

EXCUSEE : Mme Valérie LIMONET

Convocation du 5 février 2019

M. Sylvain NAFFETAS est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Devis supplémentaire VOIRIE 2019
- Questions diverses

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : "Achat de tables pour la salle polyvalente et de jeux pour l'aire de jeux". Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents.

Objet : Travaux de voirie 2019

Madame le Maire rappelle aux membres présents que des travaux de voirie sont prévus en 2019 par le marché public de 2018 : 110 mètres sur le VC21 au lieudit "Les Potins", 100 mètres sur le VC17 au lieudit "Les Verts" et divers travaux sur le CR22 au lieudit "Les Rabots" exécutés par l'entreprise SIORAT. Or, il s'avère que l'agent communal a réglé le problème au CR22 et que le tuyau en place a été débouché. L'intervention prévue n'est donc plus nécessaire. Par contre, des travaux supplémentaires sont à prévoir sur le VC17 suite à de fortes dégradations pendant l'hiver. La tranche conditionnelle est donc réactualisée et rechiffrée à 9 689,00€ HT au lieu de 9 582,00€ HT.

La commission voirie a répertorié plusieurs travaux supplémentaires qui seraient à prévoir en 2019. Le Maire propose d'étudier plusieurs devis, sachant que l'entreprise SIORAT a proposé une offre en s'alignant sur les tarifs unitaires retenus lors du marché négocié en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SIORAT - 63 Pont-du-Chateau, pour les travaux prévus au marché public de 2018 pour un montant total de 9 689,00€ HT et de 11 626,80€ TTC.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SIORAT - 63 Pont-du-Chateau, pour la réfection du chemin des Jarraux VC4 pour un montant total de 29 954,00€ HT et de 35 944,80€ TTC.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BOURGEON TP - 71 L'hospital-le-Mercier, pour la remise en état d'un aqueduc au lieudit "Les Jarraux" pour un montant total de 1 320,00€ HT et de 1 584,00€ TTC.
- **DECIDE** d'affecter ces dépenses au programme d'investissement n° 204 "Voirie 2019" sur le budget 2019.
- **DECIDE** de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de 30% au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie.

Objet : Achat de tables pour la salle polyvalente et de jeux pour l'aire de jeux

Le Maire explique aux membres présents que les tables de la salle polyvalente sont abimées et que plusieurs d'entre elles sont inutilisables. Afin de proposer un service de qualité aux locataires, il convient d'acheter une vingtaine de tables en 160x80 avec plateau stratifié plus résistant et deux chariots. Le Maire explique également que les deux jeux à ressorts de l'aire de jeux sont défectueux et ont été enlevés. Afin d'améliorer la qualité de l'aire de jeux, il convient d'acheter deux jeux à ressorts, dont un pour les plus petits, et de les installer à côté du parking de la salle polyvalente. Le maire leur propose d'étudier plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Adequat - 26 Valence, pour l'achat de 20 tables stratifiées, deux chariots, deux jeux à ressorts et un panneau d'information pour un montant total de 5 155,00€ HT et de 6 234,72€ TTC.
- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n° 206 "Divers aménagements 2019" sur le budget 2019.

Questions Diverses :

* Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2019 : L'approbation de ce compte-rendu est reporté à la prochaine réunion.

* Démission d'un conseiller municipal : Le Maire présente le courrier de démission de M. Patrice COURTOIS. Aucune élection complémentaire n'est nécessaire suite contact avec la Sous-préfecture.

* Réparation de la cureuse de fossés : La cureuse de fossés est à réparer. Un devis a été fait par Dury Motoculture et accepté à l'unanimité.

* Conseil d'école : Le Prochain conseil d'école aura lieu le mardi 12 mars à 17h30 à l'école de Luneau.

* Enfouissement des lignes : Compte-rendu de la rencontre avec M. CHARILLAT du SDE03. Réunion prévue le jeudi 14 mars pour l'emplacement définitif des candélabres.

Fin de la séance à 20h45